TARIF VENTES D'IMMEUBLES
Depuis le 01/01/2014

HONORAIRES PAYABLES PAR LES VENDEURS OU ACQUEREURS SELON LES STIPULATIONS DES MANDATS –TOUTES TAXES COMPRISES.

De	**0 à**	**37.959,81 E.....**	**3.050,00 E**
De	**37.959,82 à**	**53.024,71 E.....**	**4.580,00 E**
De	**53.024,72 à**	**68.449,61 E.....**	**5.340,00 E**
De	**68.449,62 à**	**69.974,10 E.....**	**6.100,00 E**
De	**69.974,11 à**	**106.561,86 E.....**	**6.865,00 E**
De	**106.561,87 à**	**137.051,67 E.....**	**8.390,00 E**
De	**106.561,68 à**	**167.541,47 E.....**	**10.680,00 E**
De	**167.541,48 à**	**198.031,27 E.....**	**12.200,00 E**

AU DESSUS 7%
SAUF Négociation Gré à Gré

HONORAIRES REDACTIONS DES PROMESSES DE VENTES & FRAIS.

42,08 Euros – à cette somme s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur 20 % 8,41 Euros = 50,50 Euros T.T.C. + Droit d'Enregistrement 125,00 Euros T.T.C. CES FRAIS SONT A LA CHARGE DES ACQUEREURS.

VENTES = FONDS DE COMMERCE – TERRAINS A BATIR – BOIS & ASSIMILES.

Honoraires 10% du prix principal de Vente + T.V.A. au taux actuel de 20% = PRIX TOUTES TAXES COMPRISES – PAYABLE PAR VENDEURS OU ACQUEREURS SELON LES STIPULATIONS DES MANDATS.
Sauf négociation de gré à gré

ACTES SOUS SEINGS PRIVES :
HONORAIRES DE REDACTION DES STATUTS DE SOCIETE –
FORFAIT – 1500 Euros HORS TAXES – A CETTE SOMME S'AJOUTE LA T.V.A. au taux actuel de 20% = HONORAIRES TOUTES TAXES COMPRISES soit 1.800,00 Euros
A LA CHARGE DU CLIENT AYANT DEMANDE CET ACTE.
Sauf négociation Gré à Gré.
CESSION FONDS DE COMMERCE :
Honoraires de rédaction 5% hors taxes du prix de cession, matériel et marchandises compris + TVA au taux actuel de 20 % a la charge de l'Acquéreur. Sauf négociation de gré à gré.

PRESTATIONS DIVERSES.

45,73 Euros – à cette somme s'ajoute la T.V.A. au taux actuel de 20 % = PRIX TOUTES TAXES COMPRISES 54,88 Euros – A LA CHARGE DE LA PERSONNE AYANT DEMANDE L'INTERVENTION.

GARANTIE FINANCIERE
Gestion 350.000,00 Euros, Cie ALLIANZ - 87 Rue de Richelieu – 75002 PARIS
Transaction – 110.000,00 Euros, Cie ALLIANZ - 87 Rue de Richelieu – 75002 PARIS

TARIF 15/09/2014

LOCATIONS : Loi 86-1290 du 23/12/1986, modifié par les Lois 89-462 du 06/07/1989, modifié par la Loi du 24/07/1994 et modifié par la loi ALUR du 27/03/2014

GESTION LOCATIVE :

STUDIOS – APPARTEMENTS – PROPRIETES – GARAGES – LOCAUX COMMERCIAUX – De 1% à 10% (selon les lots) sur les loyers et charges – Honoraires Hors Taxes. S'ajoute la T.V.A. au taux Actuel de 20% = PRIX TOUTES TAXES COMPRISES – A CHARGES DES PROPRIETAIRES.

HONORAIRES DE LOCATION comprenant : (Visites effectuées, constitutions des dossiers locatifs et rédaction du Bail:

Selon la surface des locaux	Prix m2
- De 0 à 50 m2	8 Euros TTC
- De 51 à 100 m2	7 Euros TTC
- De 101 m2 et plus	6 Euros TTC

PAIEMENT DU PRIX TOUTES TAXES COMPRISES charge Locataires

Même charge que ci-dessus aux Bailleurs qui supportent un complément (l'entreprise et la négociation de la Location) sur la base de 300,00 Euros TTC.

ETATS DES LIEUX : Actes SSP

Selon la surface des locaux indiquée ci-dessus

STUDIOS – APPARTEMENTS – PROPRIETES ..... 3,00 Euro M2 TTC

PAIEMENT DU PRIX TOUTES TAXES COMPRISES charge Locataires.
Même charge aux Bailleurs.

BAUX COMMERCIAUX :

Honoraires de rédaction des Baux

1 mois ½ de loyer et Charges, Hors Taxes plus TVA au taux en vigueur actuellement 20%. Total paiement du prix toutes taxes comprises à la charge du Preneur.

ETAT DES LIEUX : Actes SSP

Prix TTC selon les m2 des Locaux (même barème que ci-dessus) charge des Preneurs même charge pour les Bailleurs sauf état des lieux effectué par Huissier De Justice dont le coût sera partagé par moitié selon barème de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice

---